

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize mars à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 5 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Delphine MALIDAN, Adjoints.
M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEENE, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS, Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Luc HAZARD donne procuration à M. Philippe CREQUY
Madame Peggy MAHU donne procuration à M. François RUCKEBUSCH
Monsieur Nicolas SEGARD donne procuration à Mme Huguette DEWINTRE

Madame Béatrice LEMAIRE est élue secrétaire de séance

En exercice :	33
Présents :	30
Votants :	33

ORDRE DU JOUR

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2021
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET et Monsieur François RUCKEBUSCH
- 3) Finances – Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2020
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 4) Politique de l'habitat – Accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants – Reconstitution et évolution de l'aide aux primo-accédants 2021
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 5) Intercommunalité – Pacte de gouvernance 2020-2026 entre la CAPSO et ses communes membres – Avis du conseil municipal
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 6) Personnel communal – Création de poste et modification du tableau des emplois – Agent(e) chargé(e) du développement durable et du secrétariat au sein du pôle technique
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 7) Personnel communal – Création de poste et modification du tableau des emplois – Agent(e) chargé(e) de l'urbanisme
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 8) Finances – Aménagement paysager de la cour de récréation du groupe scolaire George Sand - Demande de subvention au titre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques et Territoriaux) auprès du Conseil Départemental
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 9) Urbanisme – Vente de la parcelle n° AL 398 à la SCI Gabay
Rapporteur : Monsieur le Maire

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Béatrice LEMAIRE en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 :

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales).

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211- 36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Il convient de noter que les données concernant l'année 2020 sont celles du compte administratif provisoire, dont la validation sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal à tenir avant le 30 juin 2021.

Après l'examen de la situation financière de la ville de Longuenesse, il sera procédé à l'observation des perspectives de l'année 2021 et à la prévision pluriannuelle des investissements.

➤ Contexte général national

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9% au 1er trimestre, le PIB a chuté de 13,8% au 2ème trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai.

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'euros (environ 20 % du PIB).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Comprenant trois axes (compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC (indice des prix à la consommation) français a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

Contexte macro-économique

Croissance France : 8,0%

Croissance Zone € : 6,3%

Inflation : 0,7%

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique 0,4% Déficit public (% du PIB) 6,7%

Dette publique (% du PIB) 116,2%

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat 104 420 millions €

- dont concours financiers de l'Etat 51 882 millions €

- dont DGF 26 756 millions €

Point d'indice de la fonction publique : 56, 2323 € depuis le 1er février 2017

➤ La loi de finances initiale (LFI) pour 2021 publiée au journal officiel le 30 décembre 2020.

Les Concours financiers de l'Etat sont en augmentation (51,9 milliards € contre 49,1 milliards € en 2020). Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Un niveau de DGF stabilisé : 26,758 milliards € (contre 26,847 milliards € en 2020). Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%). Ils s'élèvent à 43,4 milliards d'€ en 2021 en augmentation de 5,2 % par rapport à la LFI 2020.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1%) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (-80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH (taxe d'habitation).

Les dotations de soutien à l'investissement local .

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

Hausse de la péréquation verticale : Elle représente 220 millions en 2021 (contre 190 millions € en 2020). Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écurement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.



À retenir

+ 5,2 %



Hausse des PSR au profit des collectivités territoriales

26,758 Mds €

Dotation Globale de Fonctionnement en 2021

2021



Début de l'automatisation du FCTVA

- 50 M€



Minoration des variables d'ajustement

+ 220 M€

Hausse des dotations de péréquation du bloc communal et des départements

2 Mds €



Dotations d'investissement du bloc communal et des départements

- 10 Mds €



Réduction des impôts de production

0,75 %



Nouveau taux de CVAE

2 %



... de la valeur ajoutée
Nouveau plafond CET



CAISSE D'ÉPARGNE

- **DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE**

○ - Population

Année	Population INSEE		
	Municipale	Comptée à part	Totale
1er janvier 2017	11232	590	11822
1er janvier 2018	11139	564	11703
1er janvier 2019	11029	555	11584
1er janvier 2020	11023	540	11563
1er janvier 2021	10736	546	11282

La population totale de la commune s'établit à 11 282 habitants au 1er janvier 2021 (- 281 habitants par rapport au 1er janvier 2020). Nous constatons donc une diminution progressive depuis 2017, avec la baisse la plus importante sur cette dernière année.

○ - les taux et bases d'imposition

	Taxe d'habitation (TH)	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)
2016	20,01% (0%)	20,41% (0%)	58,53% (0%)
2017	18,81% (-6%)	18,97% (-7,06%)	53,82% (-8,05%)
2018	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2019	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2020	Non voté. <i>(La loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019.)</i>	18,97% (0%)	53,82% (0%)

De 2014 à 2016, les taux d'imposition votés et revenant à la commune sont restés constants.

Toutefois, pour 2017, compte-tenu de la création de la CAPSO et l'intégration au sein de celle-ci de communautés avec des taux et des régimes fiscaux différents (fiscalité professionnelle unique pour la CASO et la communauté de communes de la Morinie et fiscalité additionnelle pour les communautés de communes d'Aire et de Fauquembergues) les taux communaux et communautaires de la TH, de la TFB et de la TFNB ont dû être revus, le principe étant toutefois d'une neutralité de ces mécanismes pour les habitants. Il convient d'ajouter que la commune « perdant » des recettes fiscales, la CAPSO a compensé celle-ci par le biais d'une majoration du même montant de l'attribution de compensation versée à la commune (Cf. 2.1.3).

Les taux d'imposition votés sont ensuite restés constants jusqu'en 2020. En ce qui concerne la taxe d'habitation (T.H.), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019 soit 18,81 %.

Les bases d'imposition de la commune s'établissent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020
TAXE D'HABITATION	9 995 759	10 132 338	10 126 368	10 349 038	10 333 925
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	9 147 517	9 265 357	9 324 892	9 570 712	9 700 337
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	44 301	44 541	45 452	47 540	48 003
ENSEMBLE	19 187 577	19 442 236	19 496 712	19 967 290	20 082 265

BASE	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019
TAXE D'HABITATION	-5,08%	1,37%	-0,06%	2,20%	-0,15%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	1,92%	1,29%	0,64%	2,64%	1,35%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	-0,41%	0,54%	2,05%	4,59%	0,97%
ENSEMBLE	-1,86%	1,33%	0,28%	2,41%	0,58%

- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LONGUENESSE

o -- Principales recettes de fonctionnement

▪ Fiscalité

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
Produit fiscal	3 682 729 €	3 699 304 €	3 800 137 €	3 838 958 €	3 822 581 €	3 801 000 €	2,73%	0,59%
Taxe sur l'électricité	163 462 €	156 955 €	157 683 €	130 000 €	150 363 €	130 000 €	0,46%	-4,64%
Taxe sur droits de mutation	172 657 €	213 507 €	199 937 €	160 000 €	211 240 €	160 000 €	-6,36%	5,65%
Taxe sur la publicité	90 978 €	93 863 €	91 744 €	60 000 €	79 242 €	85 000 €	-2,26%	-13,63%
Autres taxes	48 906 €	40 446 €	41 386 €	38 000 €	43 275 €	38 000 €	2,32%	4,57%
Total	4 158 732 €	4 204 075 €	4 290 888 €	4 226 958 €	4 306 701 €	4 214 000 €	2,06%	0,37%

Pour mémoire, le total des produits issus de la fiscalité est en augmentation de 1,09 % entre 2017 et 2018 en raison notamment d'une augmentation du produit fiscal (évolution des bases) et surtout d'une hausse importante des droits de mutation.

A noter également que le produit fiscal perçu par la CAPSO pour ces 3 taxes a augmenté entre 2016 et 2017, concernant les prélèvements opérés auprès des Longuenessois. Pour que la fiscalité payée par les ménages soit neutre, il convenait donc de diminuer les taux communaux qui ont évolué comme suit :

<i>Taux communaux</i>	<i>Taxe d'habitation (TH)</i>	<i>Taxe sur le foncier bâti (TFB)</i>	<i>Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)</i>
<i>2016</i>	<i>20,01% (0%)</i>	<i>20,41% (0%)</i>	<i>58,53% (0%)</i>
<i>2017</i>	<i>18,81% (-6%)</i>	<i>18,97% (-7,06%)</i>	<i>53,82% (-8,05%)</i>

La commune « perdant » des recettes fiscales, la CAPSO a compensé celle-ci par le biais d'une majoration du même montant de l'attribution de compensation versée à la commune (Cf. 2.1.3).

- Entre 2020 et 2021, l'hypothèse de travail est une stabilité du produit des contributions directes.

Il convient de rappeler le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur 3 années sous condition de ressources. Pour mémoire, un abattement de 30% de la cotisation de TH a concerné 80% des habitants en 2018.

En 2019, cet abattement a concerné 65% de la cotisation de TH.

En 2020, 80 % des ménages ont été totalement exonérés de la cotisation de TH.

Puis pour les 20% des foyers restants, l'exonération est de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023. À titre transitoire, le produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'État.

Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, la loi de finances pour 2020 prévoit :

- le transfert aux communes (sauf Paris), dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - *via* les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune ;
 - au niveau national, un "mécanisme correcteur" destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB. Il se traduira chaque année soit par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément, pour les communes sous-compensées.
- Concernant la taxe sur la publicité extérieure, nous pouvons constater une diminution de cette recette de 13,63 % suite au choix de la municipalité d'exonération de 25 % en lien avec le confinement du printemps 2020.

▪ Concours et participations (Etat, collectivités, ...)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
Dotation globale de fonctionnement (+ DNP)	1 954 103 €	1 980 930 €	1 975 403 €	1 968 435 €	1 968 435 €	1 960 000 €	-0,28%	-0,35%
Dotation de solidarité urbaine	2 400 454 €	2 483 053 €	2 550 004 €	2 619 728 €	2 619 728 €	2 600 000 €	2,70%	2,73%
Attribution fonds départemental TP, Dotation unique des compensations spécifiques à la TP, FNGIR, FPIC	208 805 €	245 707 €	221 683 €	219 808 €	224 276 €	219 000 €	-9,78%	1,17%
Compensation Etat fiscalité (TP, TH, ...)	297 459 €	297 906 €	315 160 €	339 872 €	339 872 €	310 000 €	5,79%	7,84%
Autres dotations (CAPSO, CD62, ...) et participations	149 085 €	61 035 €	53 735 €	85 330 €	69 314 €	40 852 €	-11,96%	28,99%
Total	5 009 906 €	5 068 631 €	5 115 985 €	5 233 173 €	5 221 625 €	5 129 852 €	0,93%	2,06%

Après une stabilité entre 2016 et 2017, les concours et participations ont connu une hausse plus soutenue entre 2017 et 2018 (+1,17%). La hausse entre 2018 et 2019 s'est portée à 0,93% grâce notamment à l'augmentation de 2,70 % de la DSU.

La hausse entre 2019 et 2020 s'établit à 2,06%. On peut à nouveau souligner l'augmentation de la DSU (+2,73%) mais aussi des compensations provenant de l'Etat liées à la fiscalité (+7,84%).

L'augmentation de la dotation de solidarité urbaine sur la période 2016 – 2020 est constante (environ 219 000 € de 2017 à 2020) (la commune de Longuenesse percevant la part cible au titre des 250 communes de plus de 10 000 habitants les moins riches). Pour 2021, nous pouvons à nouveau espérer une évolution positive de celle-ci mais cela n'est pas certain à ce jour.

▪ Concours de la CAPSO

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
Attribution de compensation CAPSO	249 237 €	223 185 €	205 888 €	200 000 €	204 829 €	200 000 €	-7,75%	-0,51%
Dotation de solidarité communautaire	383 950 €	346 084 €	260 885 €	175 000 €	175 686 €	154 201 €	-24,62%	-32,66%
Total	633 187 €	569 269 €	466 773 €	375 000 €	380 515 €	354 201 €	-18,00%	-18,48%

AC (attribution de compensation)

Pour mémoire, L'attribution de compensation versée par la CAPSO a diminué en 2016 de 185 669 € (dont 46 417€ pour régularisation de l'année 2015) pour prendre en compte le transfert de charges au titre des compétences écoles de musique et de danse.

Elle a augmenté en 2017 malgré les transferts de compétence intervenus au 1er janvier 2017.

Les compétences transférées à la CAPSO en 2017 : l'action sociale (instruction des dossier RSA et épicerie sociale), les écoles d'arts, la petite enfance (RAM et équipements d'accueil collectifs).

Les charges transférées au titre de ces compétences ont été retenues sur l'attribution de compensation.

Il convient de noter que le transport des élèves vers la piscine était assuré par l'ex CASO. Le transfert de cette compétence avait occasionné une diminution de l'attribution de compensation des communes membres. La CAPSO n'est pas titulaire de cette compétence. Elle assure cependant le service, depuis juin 2017, dans le cadre d'un service commun dont les prestations sont refacturées aux communes. L'attribution de compensation des communes de l'ex CASO est logiquement redressée à hauteur du prélèvement qui avait été opéré au titre de cette compétence. Pour l'année 2017, l'augmentation de l'attribution de compensation correspond à 6 mois d'exercice (50 % de la charge).

En outre, les attributions de compensation ont été régularisées, pour les communes de l'ex CASO, concernées par le transfert des écoles de musique, pour ramener les charges transférées à l'équivalent d'une année pleine (12 mois). Il convient de rappeler, en effet, que le transfert est intervenu au 1er septembre 2015 et que les charges correspondant aux 4 derniers mois de cet exercice ont été facturées dans les attributions de compensation de 2016.

Concrètement pour Longuenesse, cela se présente comme suit :

- total des charges transférées :	113 845,00 €
- total charges rétrocédées :	6 174,00 €
- ajustement/régularisation :	- 46 417,00 €
- charge nette transférée après ajustement	(2017) : 64 341,00 €

Cependant, il convient de tenir compte également des modifications sur les taux de fiscalité communaux (Cf. 2.1.1). En effet, le produit fiscal perçu par la Commune en 2017 a été diminué de 253 928 € suite à ces modifications. L'attribution de compensation s'est finalement élevée à 249 237 € pour 2017.

Pour 2018, suite au rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), le montant a connu une diminution pour se fixer à 223 185 € (-26 052 €). En effet, il a été tenu compte du coût du transfert de la gestion du bâtiment du service petite enfance.

De plus, à compter de 2019, le montant qui était versé à la Capso pour des services communs (transports occasionnels, instruction et contrôle des autorisations du droit des sols) a été intégré dans le calcul de l'AC afin d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale de la Capso, la portant ainsi à 205 888 € en 2019 et à 204 829 € en 2020.

Il convient également de noter une décomposition du coût moyen annualisé calculé entre une partie en fonctionnement (fraîs financiers, maintenance) et une partie en investissement (valeur à neuf annualisée), cette disposition s'appliquant conformément à la possibilité offerte par la loi de finances 2017.

Ainsi, en sus de cette diminution de l'attribution de compensation, la Commune verse chaque année 32 135 € à la Capso (imputés en section d'investissement) à compter de 2019.

DSC (Dotation de solidarité communautaire)

La dotation de solidarité communautaire a augmenté en 2013 suite au changement du mode de répartition de cette recette par le conseil communautaire qui a renforcé la péréquation au détriment des communes qui percevaient une part plus importante de l'ancienne taxe professionnelle (les nouveaux critères utilisés étant plus proches de l'esprit de la réforme).

Avec la mise en place de la CAPSO, son produit a été revu à l'échelle des 53 communes. Il était acté que cette dotation allait baisser progressivement jusqu'en 2020 où elle devait se stabiliser à environ 270 000 €. En 2018, elle s'est élevée à 346 084 € et devait s'élever à 308 218 € pour 2019 (et 270 352 € pour 2020).

Cependant, compte tenu du pacte fiscal et financier mis en place par la CAPSO, la diminution a été plus importante que prévue initialement : 2019 : 260 885 €

2020 : 175 686 €

Il est prévu qu'à compter de 2021, la DSC soit recréée à l'échelle des 53 communes sur la base d'une somme moins importante.

Le groupe de pilotage « pacte financier et fiscal 2020-2026 » constitué pour travailler sur ce point a avancé dans ses travaux. Mais, dans l'attente de sa finalisation, a été institué dès à présent une nouvelle DSC pour les années 2021-2023 :

2021 : 154 201 €

2022 : 143 458 €

2023 : 132 716 €

Cette perte de recettes est donc conséquente.

En effet, à compter de 2023, la recette de la Commune liée à la DSC sera amputée chaque année de 289 100 € par rapport à la situation de 2016.

▪ Produits des services (portage de repas, garderies, ALSH, ...)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
Redevance occupation domaine public	20 406 €	20 494 €	21 780 €	20 000 €	21 702 €	20 000 €	6,27%	-0,36%
Culture (musique, bibliothèque, ...)	14 596 €	20 550 €	18 438 €	0 €	15 317 €	0 €	-10,28%	-16,93%
Loisirs (centre de loisirs, divers)	84 948 €	104 077 €	114 139 €	49 400 €	72 699 €	50 000 €	9,67%	-36,31%
Périscolaire (garderies)	22 891 €	16 473 €	17 450 €	8 000 €	10 996 €	8 000 €	5,93%	-36,98%
Social (portage de repas)	66 476 €	70 774 €	225 €	0 €	0 €	0 €	-99,68%	-100,00%
Revenus des immeubles (logements, chalet Morbier...)	170 621 €	173 857 €	172 215 €	142 567 €	150 074 €	140 000 €	-0,94%	-12,86%
Autres recettes du domaine	99 151 €	65 958 €	74 349 €	68 968 €	90 652 €	68 758 €	12,72%	21,93%
Total	479 090 €	472 182 €	418 595 €	288 935 €	361 441 €	286 758 €	-11,35%	-13,65%

Le transfert au CCAS de l'action liée au portage repas à compter du 1er janvier 2019 a eu un impact puisque les recettes afférentes ne sont plus perçues par la Commune mais par le CCAS (67 350 € en 2020).

Toutefois, il convient de noter que le CCAS prend désormais en charge l'achat des repas au prestataire, les frais liés au véhicule ainsi que le remboursement du temps passé par l'agent communal pour la livraison (près de 67 500 € en 2020).

Nous pouvons constater l'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées aux loisirs (-36,31%). En 2020, les encaissements de la régie ont diminué de plus de 20 000 € en lien avec la fermeture des accueils de loisirs. De même, les prestations versées par la CAF ont diminué de plus de 20 000 €.

En outre, nous pouvons observer une baisse des recettes de garderie de près de 7 000 € pouvant s'expliquer également par la crise sanitaire et la fermeture des établissements scolaires.

Les revenus des immeubles sont aussi en baisse (-12,86%) notamment les locations du chalet de Morbier du fait de la crise sanitaire. Toutefois, la baisse de ce poste de recettes s'explique aussi par des mouvements dans les logements en location (4 départs), lesquels n'ont donc pas forcément pu être reloués immédiatement occasionnant plus de 12 000 € de recettes non perçues. La Commune a toutefois profité de ces vacances pour effectuer des travaux dans les logements.

○ - Dépenses de fonctionnement

▪ Dépenses de personnel y compris avantages sociaux

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 indicatif	2019/2018	2020/2019
Charges de personnel	4 675 143 €	4 692 506 €	4 826 170 €	5 100 000 €	4 897 104 €	5 050 000 €	2,85%	1,47%

Il convient de souligner la légère augmentation entre 2017 et 2018, en prenant en compte l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en 2017, qui était gelé depuis 2010 (hausse du point d'indice de 1,2% : 0,6% depuis le 1^{er} juillet 2016 et 0,6% le 1^{er} février 2017), l'augmentation des taux IRCANTEC de même que ceux de la CNRACL et l'URSSAF (suite au décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014), ainsi que les réformes liées aux refontes des grades intervenues le 1er janvier 2017 qui ont eu un impact sur les charges de personnel.

Une augmentation plus importante a eu lieu entre 2018 et 2019 (+ 2,85 %). Cette hausse s'explique principalement par la poursuite du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui a pour objectif de revaloriser les grilles indiciaires des fonctionnaires et d'améliorer leurs perspectives de carrière, les avancements de grade validés par la Commune de Longuenesse, les recrutements à durée déterminée pour remplacer des agents momentanément absents, ainsi que les recrutements nécessaires au fonctionnement des accueils de loisirs. En effet, il convient de préciser que si les NAP ont été supprimées à

compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, les accueils de loisirs ont été étendus au mercredi matin ainsi qu'aux matinées des petites vacances scolaires. Les effectifs inscrits ont connu un accroissement significatif, démontrant ainsi la satisfaction des usagers mais nécessitant d'augmenter l'effectif d'encadrement des mineurs.

Une nouvelle augmentation a eu lieu pour 2020 (moins importante que l'année précédente en proportion) notamment pour les raisons suivantes prévues lors du débat d'orientation budgétaire :

- Renforcement de l'équipe de la médiathèque
- Recrutement également d'un poste de chargé de la commande publique
- Recrutement d'un directeur adjoint des services techniques à compter de février 2020 mais il s'agissait d'une situation temporaire puisque le DST adjoint avait vocation à occuper le poste de DST à compter du 1er octobre 2020. Cela s'est déroulé ainsi. Le poste de DST adjoint pourra donc être supprimé.
- Poursuite du PPCR en 2020

Un montant similaire devra être reconduit pour 2021 notamment pour les raisons suivantes :

- Mise en place du système des astreintes des agents techniques
- Poursuite du PPCR en 2021

Il conviendra bien entendu de rester vigilant quant à l'évolution des charges de personnel puisqu'elles représentent la majeure partie des charges de fonctionnement.

La Commune devra veiller à la maîtrise de ces dernières pour les stabiliser autour de 5 millions d'euros par an afin de pouvoir financer son ambitieux programme d'investissement.

Rappelons que la Commune a fait le choix de modifier à la baisse à compter du 1er janvier 2020 ses garanties d'assurance statutaires suite aux résultats de l'appel d'offres groupé lancé par le CDG 62, et ce afin de stabiliser ses dépenses dans ce domaine.

En effet, suite à l'attribution du marché relatif aux assurances statutaires, à garanties égales, une hausse très importante des cotisations était à prévoir à compter de 2020 (entre 90 000 € et 110 000 € par an).

Le choix a donc été fait en conseil municipal réuni le 11 décembre 2019 de ne plus adhérer à un contrat d'assurance concernant les prises en charge des arrêts longue maladie / maladie longue durée.

Bien entendu, les recettes à percevoir par les remboursements d'assurance seront de ce fait en baisse à situations équivalentes.

Les effectifs ont évolué comme suit :

	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/2019	31/12/2020
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	112	112	110	114	117	117
Non titulaires	4	4	5	6	8	10
Autres agents (non permanents)	11	8	14	12	10	10
Total	127	124	129	132	135	137

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents est de 1640 € en 2020 (titulaires et stagiaires) ; 1600€ (ensemble des emplois permanents).

Le temps de travail en mairie est d'environ 1 549 h/an pour 1 607 h/an fixées par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Le taux d'absentéisme moyen (congés maladie ordinaire, longue maladie et accidents du travail) est de 18,8% contre 10,7% (communes équivalentes) pour la moyenne nationale (source : données SOFCAP année 2020). Le taux pour les seules maladies ordinaires pèse pour 10,8% contre 5,4 % pour la moyenne des collectivités. Le ratio de dépenses de personnel (62,02% des dépenses réelles de fonctionnement) est supérieur à la moyenne de la strate (59,4%). Toutefois, les dépenses totales de fonctionnement sont significativement plus basses qu'en 2019 en lien avec la crise sanitaire.

- **Complémentaire santé et Prévoyance**

La participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé s'établit comme suit : 20 € pour les agents titulaires, 12 € pour le conjoint, 5 € le premier enfant et 5 € le 2ème. 81 agents bénéficient de cette aide en 2020.

Un contrat de groupe prévoyance avec maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt est également en place avec SOFAXIS, avec une participation de l'employeur qui est de 13 € par mois. 113 agents fonctionnaires adhèrent à cette prévoyance dans le cadre de la convention signée avec le centre de gestion.

- **Avantages en nature et prestations sociales**

Aide aux transports : La collectivité participe depuis 2015 à hauteur de 50% aux abonnements de transports publics. Aucun agent n'en a bénéficié en

2020.

Chèques restaurant : Les agents de la commune bénéficient à l'année de 120 chèques déjeuner d'une valeur faciale de 4,5 €, avec une participation de 60% de l'employeur, soit 2,70 € par agent à charge de la mairie. 114 agents (Ville et CCAS) bénéficient de ces chèques déjeuner.

Amicale du personnel : La subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel est de 39 500 € en 2020, soit 0,76% de la masse salariale. Elle regroupe au 01/01/2021 118 agents contre 117 au 01/01/2020 agents actifs et retraités amicalistes (ville et CCAS).

- Autres dépenses de fonctionnement (dont subventions)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 indicatif	2019/2018	2020/2019
Charges à caractère général	1 866 466 €	1 743 123 €	1 826 233 €	2 276 885 €	1 592 649 €	2 244 550 €	4,77%	-12,79%
Autres charges de gestion courante	1 099 920 €	1 136 378 €	1 156 810 €	1 230 250 €	1 185 757 €	1 239 250 €	1,80%	2,50%
Total	2 966 386 €	2 879 501 €	2 983 042 €	3 507 135 €	2 778 406 €	3 483 800 €	3,60%	-6,86%

Pour mémoire, les charges à caractère général étaient en baisse (- 6,61%) entre 2017 et 2018. Les évolutions les plus notables concernaient :

- la diminution de plus de 21 000 € des variations de stocks (compte 6037) en cohérence avec la mise en place du budget annexe « cimetières » et la vente progressive du stock de sarcophages,
- la diminution de plus de 56 000 € des dépenses énergie - électricité (compte 60612), comprenant une diminution des dépenses d'électricité mais il convient surtout de noter qu'un changement de fournisseur de gaz a entraîné une modification des modalités de facturation (ainsi la facture du second semestre 2018 ne sera payé qu'en 2019),
- parallèlement une augmentation de près de 26 000 € des contrats des prestations de services avec des entreprises due au marché confié à Engie pour l'exploitation des installations de chauffage-ventilation-production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau des bâtiments communaux,
- un rattachement 2017 excessif des remboursements de frais (compte 62878) lié aux enfants longuenessois scolarisés à l'école Albert Camus à Arques (85 000 € au lieu de 44 500 € soit 40 500 € de trop) explique une forte diminution de 2017 à 2018 concernant cette dépense,
- l'augmentation de plus de 38 000 € des frais d'entretien de voies (compte 615231). En effet, un nombre important de travaux de voirie sont désormais imputés en section de fonctionnement plutôt qu'en section d'investissement.

Les autres charges de gestion courante augmentaient de 3,31% en lien avec la hausse des subventions versées aux associations (+55 000€) et des autres contributions (+22 000 €) correspondant à la hausse de la participation versée à la CAPSO pour les frais d'entretien des bouches d'égout et des avaloirs.

Entre 2018 et 2019, l'augmentation globale était de 3,60 % et se décomposait ainsi :

- + 4, 77 % pour les charges à caractère général s'expliquant notamment par : rattachement des études de géolocalisation des réseaux d'éclairage public (70 000 €), hausse frais d'énergie liée aux modalités de facturation du nouveau fournisseur (50 000 €), frais de 20 000 € supplémentaires sur l'entretien du matériel roulant
- +1, 80 % pour les autres charges de gestion courante s'expliquant notamment par : + 14 000 € pour les subventions aux associations, + 5 800 € de redevances logiciels (intégration du prélèvement à la source, renouvellement des antivirus)

L'objectif pour 2020 était de diminuer le montant prévisionnel des dépenses à caractère général pour compenser l'augmentation prévue pour les charges de personnel et maintenir ainsi un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros.

Cet objectif a été atteint puisque le virement à la section d'investissement s'établit bien à hauteur de 2 millions d'euros.

La baisse est même bien plus importante que prévue (- 234 000 €) car à l'effort programmé s'est ajouté la crise sanitaire qui a empêché la tenue de certaines manifestations ou activités. A titre d'exemple, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies ont baissé de 110 000 € entre 2019 et 2020.

Cet article pourra être très fortement majoré en 2021 afin de pouvoir reprogrammer les manifestations annulées si les conditions sanitaires le permettent.

Subventions

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 indicatif	2019/2018	2020/2019
CCAS	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0,00%	0,00%
Associations	729 759 €	784 938 €	798 671 €	820 000 €	814 237 €	820 000 €	1,75%	1,95%
Total	829 759 €	834 938 €	848 671 €	870 000 €	864 237 €	870 000 €	1,64%	1,83%

Le CCAS ayant depuis le 1er janvier 2017 des compétences plus restreintes, compte-tenu du transfert des compétences multi-accueil, RAM et instruction du RSA, et disposant en outre d'un excédent de fonctionnement important, la subvention versée au CCAS s'est élevée en 2018, 2019 et 2020 à 50 000 €.

Pour les mêmes raisons, ce montant pourra à nouveau être retenu pour 2021.

Le transfert de la dépense liée au portage étant compensé par un montant de recettes important également.

De même, en cas de transfert de la gestion du PRE (Programme de Réussite Éducative) à la CAPSO, cela n'aurait pas d'impact sur le reste à charge pour le CCAS, puisque les dépenses seraient transférées en même temps que les recettes.

Concernant le montant des subventions versées aux associations : après avoir augmenté de 1,75% entre 2018 et 2019 (après 7,56% entre 2017 et 2018), il a connu une hausse de 1,95% entre 2019 et 2020. De 2017 à 2020, le montant des subventions versées aux associations a augmenté de 11,58 %.

○ Bilan prévisionnel du fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement –
Rétrospective et objectifs d'évolution :

CA : compte administratif –
BP : Budget primitif

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
011 Charges à caractère général	1 866 466 €	1 743 123 €	1 826 233 €	2 276 885 €	1 592 649 €	2 268 750 €	4,77%	-12,79%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 675 143 €	4 692 506 €	4 826 170 €	5 100 000 €	4 897 104 €	5 050 000 €	2,83%	1,47%
65 Autres charges de gestion courante	1 099 920 €	1 136 378 €	1 156 810 €	1 230 250 €	1 185 757 €	1 239 250 €	1,80%	2,50%
66 Charges Financières	298 787 €	269 221 €	205 327 €	240 000 €	189 104 €	200 000 €	-23,73%	-7,90%
67 Charges exceptionnelles	89 350 €	51 430 €	46 737 €	82 865 €	31 055 €	87 000 €	-9,13%	-33,55%
68 Dotation aux amortissements et provisions	573 455 €	538 791 €	567 044 €	620 000 €	596 220 €	630 000 €	5,24%	5,15%
022 Dépenses imprévues		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
023 Virement investissement		0 €		2 000 000 €		2 000 000 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 603 121 €	8 431 448 €	8 628 320 €	11 550 000 €	8 491 889 €	11 475 000 €	2,33%	-1,58%

• Recettes de fonctionnement - Rétrospective et objectifs d'évolution :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
70 Produits des services, du domaine	308 469 €	298 325 €	246 460 €	146 448 €	211 447 €	146 838 €	-17,39%	-14,21%
72 Travaux en régie (042)	99 733 €	100 346 €	52 105 €	100 000 €	63 972 €	100 000 €	-48,07%	22,77%
73 Impôts et taxes	4 996 267 €	5 019 051 €	4 979 344 €	4 821 766 €	4 911 492 €	4 787 201 €	-0,79%	-1,36%
74 Dotations et participations	4 805 558 €	4 822 924 €	4 894 302 €	5 013 365 €	4 997 349 €	4 914 187 €	1,48%	2,11%
75 Autres produits de gestion courante	235 335 €	278 617 €	254 457 €	208 767 €	219 735 €	206 200 €	-8,67%	-13,65%
013 Atténuation de charges	191 939 €	240 092 €	220 333 €	135 040 €	201 244 €	100 000 €	-8,23%	-8,66%
76 Produits financiers	540 €	450 €	450 €	2 686 €	2 291 €	2 457 €	0,00%	409,09%
77 Produits exceptionnels et 78 Reprises	54 199 €	37 586 €	34 165 €	35 545 €	104 173 €	11 921 €	-9,10%	204,91%
Excédent reporté				1 086 383 €		1 206 196 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 692 041 €	10 797 392 €	10 681 616 €	11 550 000 €	10 711 702 €	11 475 000 €	-1,07%	0,28%

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2019/2018	CA 2020 prev	2020/2019
Résultat de fonctionnement	2 088 920 €	2 365 944 €	2 053 296 €	-13,21%	2 219 813 €	8,11%

Le résultat de fonctionnement a également augmenté (+13,26%) entre 2017 et 2018 grâce à un effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Depuis 2017, la commune a su conserver un résultat de fonctionnement très positif, ce qui lui a permis ces dernières années de financer ses investissements avec un recours à l'emprunt très limité (environ 500 000 €).

Toutefois, il convient de noter une diminution de plus de 13% entre 2018 et 2019 en lien avec une hausse des dépenses pendant que les recettes stagnaient.

La Commune a amélioré son résultat de fonctionnement (+8,11%) entre 2019 et 2020 grâce aux efforts de maîtrise des dépenses mais aussi en raison d'une année perturbée par la crise sanitaire laquelle a engendré des coûts pour la Commune (achats des masques, de gel hydroalcoolique...) mais également l'annulation d'actions et manifestations comme vu précédemment.

○ - Section d'Investissement

▪ Endettement

NB : les prévisions sont établies hors nouvel emprunt.

Date	Intérêts remboursés	Capital remboursé	Encours dette
31/12/14	388 262 €	734 425 €	8 836 940 €
31/12/15	369 222 €	727 056 €	8 109 883 €
31/12/16	339 504 €	728 118 €	7 381 766 €
31/12/17	309 236 €	655 438 €	6 726 328 €
31/12/18	281 667 €	682 920 €	6 043 407 €
31/12/19	217 042 €	711 615 €	5 832 992 €
31/12/20	201 908 €	801 993 €	5 030 999 €
31/12/2021 prev	193 205 €	833 460 €	4 199 343 €
31/12/2022 prev	162 138 €	576 365 €	3 623 549 €
31/12/2023 prev	141 206 €	596 106 €	3 027 791 €
31/12/2024 prev	119 549 €	616 590 €	2 411 322 €

L'endettement de la collectivité a diminué depuis 2014 (-3,8 M€, soit 43%). Aucun emprunt n'a été souscrit en 2016, 2017 et 2018.

Deux emprunts ont été souscrits en 2019 pour un montant cumulé de capital emprunté d'environ 500 000 €. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2020.

L'objectif sur les prochaines années est de stabiliser l'endettement de la commune à 7-8 M€.

Notre niveau d'endettement se situe toutefois en deçà des ratios constatés d'endettement, la moyenne de la strate pour les communes de 10 à 20 000 habitants se situant à 886 €/habitant (435 €/habitant pour Longuenesse et un ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 2 ans et 2 mois).

Sur la base de cet objectif, la « capacité d'emprunt » de la commune jusqu'en 2024 se situe au maximum à environ 5 M€.

▪ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en augmentation de 15% entre 2019 et 2018 puis de 11,30% entre 2019 et 2020. On peut noter une forte hausse du FCTVA, des subventions d'investissement sur ces deux dernières années, la souscription d'emprunts en 2019 ainsi qu'un important excédent d'investissement reporté de 2019 (2,16 M€).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prev	2019/2018	2020/2019
10222 FCTVA	321 482 €	130 598 €	303 786 €	393 650 €	132,61%	29,58%
10223 Autres recettes (taxe aménagement)	0 €	59 224 €	11 809 €	17 831 €	-80,06%	50,99%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 400 000 €	2 300 000 €	2 300 000 €	2 100 000 €	0,00%	-8,70%
13 Subventions d'investissement	119 612 €	197 029 €	356 689 €	344 751 €	81,03%	-3,35%
16 Emprunts et cautionnements	2 060 €	1 950 €	502 820 €	3 135 €	25 685,64%	-99,38%
Opérations d'ordre (amortissement, cessions) (040)	526 205 €	508 791 €	567 044 €	596 220 €	11,45%	5,15%
Opérations d'ordre (patrimoniales) (041)	67 025 €	336 560 €	74 612 €	387 208 €	-77,83%	418,97%
Excédent investissement		1 161 692 €	1 283 349 €	2 167 449 €		
Total des recettes	3 436 385 €	4 695 843 €	5 400 110 €	6 010 245 €	15,00%	11,30%

▪ Dépenses d'investissement

Le total de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 3,81 M€ en 2020, montant total en hausse par rapport à 2019 (+18,01% soit + 583 000 €).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prev	2019/2018	2020/2019
13 Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €		
16 Remboursement des emprunts	656 838 €	684 440 €	713 215 €	804 853 €	4,20%	12,85%
20 Immobilisations incorporelles	159 171 €	211 119 €	150 837 €	104 399 €	-28,55%	-30,79%
21 Immobilisations corporelles	665 089 €	819 402 €	490 010 €	296 284 €	-40,20%	-39,54%
23 Immobilisations en cours	251 653 €	1 258 071 €	1 751 639 €	2 141 641 €	39,23%	22,27%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	99 926 €	102 902 €	52 349 €	80 622 €	-49,13%	54,01%
040 Opération d'ordre (moins values)	0 €	0 €	0 €	0 €		
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	67 025 €	336 560 €	74 612 €	387 208 €	-77,83%	418,97%
D001 – Déficit investissement	374 989 €	0 €	0 €	0 €		
Total des dépenses	2 274 693 €	3 412 495 €	3 232 661 €	3 815 008 €	-5,27%	18,01%

Les principales dépenses d'investissement en 2020 ont concerné :

ETUDE DE GÉOLOCALISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	75 337,11 €
MISE EN SECURITE FERME DES BERCEAUX	10 788,00 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE GABRIELLE COLETTE	25 215,06 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE PAUL MAMETZ	20 080,80 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX AVENUE ST QUENTIN	3 345,36 €
ACQUISITION LUMINAIRES POUR LA ROUTE DE BLENDÉCQUES	6 974,21 €
RADAR VITESSE AVEC TREPIED POUR LA POLICE MUNICIPALE	5 181,60 €
FOURNITURE LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN PRATICABLE DE COMPETITION DE GYMNASTIQUE A RESSORT	40 317,36 €
RÉALISATION DE JARDINS FAMILIAUX	172 131,42 €
CRÉATION TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE	1 500 943,14 €
DESAMIANTEGE ET DEMOLITION DES BATIMENTS DE L'ECOLE JAURES	117 600,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BLUM	5 542,28 €
ETUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION OU L'EXTENSION D'UNE SALLE DE SPORTS	4 200,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CONSTRUCTION TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE	14 483,49 €
MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE VRD AMÉNAGEMENT CARREFOUR A FEUX ROUTE DES BRUYÈRES	5 040,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	6 256,80 €
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX	25 775,49 €
INTERVENTIONS SUR CANDÉLABRES	17 835,64 €
ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE POUR PARC DE L'HÔTEL DE VILLE	6 099,74 €
VÉHICULE PEUGEOT BOXER POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	20 575,57 €
TABLER BLANC INTERACTIF POUR LES ÉCOLES SAND ET BLUM	11 372,40 €
AUTOMATE POUR PRÊT ET RETOUR DE LIVRES À LA MÉDIATHÈQUE	11 958,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE TRX RÉHABILITATION ET AMÉNAG DU DOMAINE DE LA TOUR EN MÉDIATHÈQUE	4 501,33 €
RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE LA TOUR EN UNE MÉDIATHÈQUE - MARCHÉ DE TRAVAUX	162 926,23 €
RÉALISATION D'UN CARREFOUR À FEUX RD 928 ROUTE DES BRUYÈRES	177 172,63 €

■ Résultat d'investissement – Objectif d'évolution du besoin de financement annuel

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prev
Résultat	1 161 692 €	1 283 349 €	2 167 449 €	2 195 236 €
<i>Reste à réaliser dépenses</i>	<i>3 410 942 €</i>	<i>2 225 274 €</i>	<i>780 409 €</i>	<i>3 961 269 €</i>
<i>Reste à réaliser recettes</i>	<i>310 119 €</i>	<i>830 532 €</i>	<i>1 101 347 €</i>	<i>1 161 109 €</i>
Résultat final	-1 939 132 €	-111 393 €	2 488 387 €	-604 924 €

En sus de l'augmentation des dépenses d'investissement pour 2020, les restes à réaliser en dépenses sont également très importants (3,96 M €) puisque la Commune a signé des marchés importants mais à long délai de réalisation (réhabilitation énergétique école Léon Blum, travaux de réfection de l'église Saint-Quentin, lourd programme de remplacement des menuiseries dans plusieurs bâtiments notamment)

Les restes à réaliser concernent principalement :

DEPENSES (en € TTC)

Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	44 238 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la salle des fêtes	5 595 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la maison des associations	4 195 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école maternelle Blériot	7 864 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école primaire Centre-Pasteur-Verlaine-Sand-Blum	36 303 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le Centre d'activités Saint Quentin et Centre Culturel Lamartine	8 902 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la salle des sports des Chartreux - Complexe des Bruyères – Maillebois - Léo Lagrange	20 764 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le chalet de Morbier	7 121 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le Centre Social	985 €
Photocopieurs pour la Mairie	19 340 €
Tablettes + point d'accès WIFI + support mural point d'accès pour le Conseil Municipal	7 684 €
Photocopieur pour l'école Blériot	2 708 €
Photocopieurs pour les écoles élémentaires	13 542 €
Photocopieur pour la Médiathèque	2 708 €
Construction de terrains de football en gazon synthétique et gazon naturel	378 808 €
Création de jardins familiaux – Lot n° 1	15 611 €
Rénovation Toitures multi-support, étanchéité et bardage École Verlaine	70 758 €
Rénovation Toitures multi-support, étanchéité et bardage Salle sports Chartreux	37 722 €
Fourniture et remplacement de menuiseries Groupe scolaire Blériot	110 531 €
Fourniture et remplacement de menuiseries Centre Social Intergénération	86 976 €
Fourniture et remplacement de menuiseries Salle des Chartreux	24 156 €
Fourniture et remplacement de menuiseries ALSH Pasteur	74 024 €
Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	
Lot n° 1 – Gros œuvre étendu	676 414 €
Lot n° 2 – Bardage	584 151 €
Lot n° 3 – Menuiseries extérieures	298 808 €
Lot n° 4 – Étanchéité	304 608 €
Lot n° 5 – Chauffage Ventilation Plomberie	232 800 €
Lot n° 6 – Electricité	95 247 €
Restauration de l'église Saint-Quentin	
- Lot n° 1 : Couverture	182 193 €
- Lot n° 2 : Charpente	191 520 €
- Lot n° 3 : Staff	167 927 €
Réfection chéneaux et main courante toiture logement 18 rue Brueghel	6 084 €
Rénovation de l'éclairage public	92 612 €

RECETTES

Subvention Région	Création de jardins familiaux	25 000 €
Subvention Région	Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique	100 000 €
Subvention Département	Rénovation d'un terrain en herbe	80 000 €
Subvention Département	Construction d'un terrain synthétique à proximité du collège	105 000 €
Subvention L.F.H.F.	Subvention au fonds d'aide au football amateur – Chapitre Equipement	5 000 €
Subvention F.F.F.	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique	30 000 €
Subvention F.F.F.	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée	20 000 €
Subvention F.F.F.	Création ou trx pour mise en conformité de vestiaires ou locaux pour un classement fédéral	13 000 €
Subvention Etat	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	248 000 €
Subvention Etat	Restauration de l'église Saint Quentin	80 719 €
Subvention Région	Réhabilitation et aménagement du Domaine de la tour en médiathèque	62 022 €
Subvention Région	Aménagement du sous-sol de la salle Brel du Centre Intergénéral	16 373 €
Subvention FDE 62	Audit « Eclairage public »	7 250 €
Subvention FDE 62	Travaux d'éclairage public – Travaux 2017, 2018 et 2019	190 695 €
Subvention FDE 62	Assistance à maîtrise d'ouvrage « Energie » - Groupe Scolaire Blum	5 053 €
Subvention FDE 62	Optimisation de la chaufferie – Groupe scolaire du Centre	2 500 €
	Optimisation de la chaufferie – Centre Lamartine	2 500 €
	Optimisation de la chaufferie – Salle des fêtes	2 500 €
	Optimisation de la chaufferie – Salle Léo Lagrange et Salle de sport Maillebois	5 000 €
Subvention FDE 62	Travaux d'esthétique rue de la Libération	9 945 €
Participation LIDL	Participation financière pour la création d'un carrefour à feux tricolores – Rue de Lumbres	142 630 €

La section investissement présente un solde global d'exécution prévisionnel excédentaire de 2 195 236 € pour 2020 (*tenant compte du résultat antérieur reporté*).

Cependant, compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le solde global d'exécution de la section d'investissement présente un déficit s'élevant à 604 924 €.

Il sera surcompensé par un virement à la section d'investissement de 2,1 M€ (prélèvement sur le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2020 excédentaire au global de 3,3 M€).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2019/2018	CA 2020 prev	2020/2019
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	2 088 920 €	2 365 944 €	2 053 296 €	-13,21%	2 219 813 €	8,11%
Excédent reporté	1 278 224 €	1 067 143 €	1 133 087 €	6,18%	1 086 383 €	-4,12%
Total de l'excédent de fonctionnement	3 367 143 €	3 433 087 €	3 186 383 €	-7,19%	3 306 196 €	3,76%
Virement 1068 (investissement)	2 300 000 €	2 300 000 €	2 100 000 €	-8,70%	2 100 000 €	0,00%
Report de l'excédent en fonctionnement (Année n+1)	1 067 143 €	1 133 087 €	1 086 383 €	-4,12%	1 206 196 €	11,03%

L'objectif est de poursuivre notre ambitieux programme d'investissements en 2021 en ayant pour objectif de fixer l'enveloppe des dépenses d'investissement 2021 (hors restes à réaliser (RAR) 2020) à environ 4,9 M€ à 5,4 M€ suivant la décision de recourir ou non à l'emprunt (dont environ 0,84 M€ de remboursement des emprunts et 0,42 M€ de dépenses d'ordre) contre 8,2 M€ en 2019 prévisionnel (mais les RAR 2020 s'élèvent à 3,96 M€ contre 0,78 M€ pour les RAR 2019), soit en excluant le recours à l'emprunt soit en y ayant un recours limité (0,5 M€) si les conditions d'emprunt sont favorables, et ce afin de conserver une importante capacité d'emprunt pour financer le projet de construction d'une nouvelle salle des sports.

2.5 Programme de réalisations 2021

Sont repris ci après les principaux travaux et achats qui pourraient être proposés pour le BP 2021 (en € TTC) :

GROUPE SCOLAIRE L. BLUM	Préaux - 1ère partie du programme pluriannuel d'équipement en préaux des groupes scolaires	50 000,00 €
GROUPE SCOLAIRES	Revêtements de sols - Tranche 1- Ecoles L. Blum et L. Blériot	50 000,00 €
GROUPE SCOLAIRES	Acquisition de mobilier, matériel et informatique	55 000,00 €
TERRAIN PETANQUE CHARTREUX	Création clos couvert isolé	100 000,00 €
BOULODROME	Rénovation	30 000,00 €
NOUVELLE SALLE DES SPORTS	Création et extension salle des sports - Maîtrise d'œuvre + frais divers autres que travaux	400 000,00 €
EXTENSION HOTEL DE VILLE	Rénovation toiture	35 000,00 €
SALLE DES FETES	Groupe climatisation salle des fêtes	40 000,00 €
SALLE DES FETES	Renouvellement Centrale Système de sécurité incendie	40 000,00 €
ATELIERS SERVICES TECHNIQUES	Plate-formes de stockage, carports de stationnement...	20 000,00 €
ATELIERS SERVICES TECHNIQUES	Hangar	30 000,00 €
CHALET DE MORBIER	rénovation clins et bardage extérieur	16 000,00 €
CHALET DE MORBIER	réfection voirie d'accès	30 000,00 €
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée dans les bâtiments communaux (ADAP) - Maîtrise d'œuvre	78 000,00 €
ADAP	Travaux de réalisation de l'ADAP	645 000,00 €
Bâtiments communaux	Intervention sur les toitures de plusieurs bâtiments communaux	50 000,00 €
Services administratifs	Acquisition d'un véhicule léger	25 000,00 €
Salle de sport Maillebois	Acquisition d'une autolaveuse	10 000,00 €
Service espaces verts	Acquisition d'un véhicule avec benne en remplacement d'un véhicule existant	30 000,00 €
Service transport	Acquisition d'un véhicule avec hayon	40 000,00 €
Service espaces verts	Acquisition d'un micro tracteur	42 000,00 €
Divers	Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €
Programme voirie	Enveloppe de Réfection de voiries suivant décision commission travaux	270 000,00 €
Matériel de voirie	Acquisition de signalisation verticale temporaire (gamme minimale pour astreinte,...)	15 000,00 €
Aires de jeux	Acquisitions de jeux extérieurs - Tranche 1	30 000,00 €
Eclairage public	Interventions sur candélabres d'éclairage public défectueux	25 000,00 €
Programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public	Nouveau programme remplacement d'éclairage public par des équipements plus économes en énergie (LED)	120 000,00 €
Illuminations de Noël	Acquisition nouvelles décorations pour remplacement décors poteaux	15 000,00 €
Vidéo protection	Maîtrise d'œuvre + Mise en œuvre 1ère tranche	75 000,00 €

Au titre du programme pluriannuel communal, l'engagement ou la poursuite des investissements suivants sont à prévoir dans les prochaines années :

- Travaux de mise aux normes PMR dans les bâtiments municipaux (estimation 645 000 €)
- Poursuite des travaux dans les bâtiments, notamment les écoles (préaux, ouverture automatisée des portails, revêtement des sols...)
- Création d'une salle de sport (estimation 2 900 000 € pour le marché de travaux)
- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public
- Programme de vidéo protection
- Renforcement et développement des aires de jeux

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES 2021

Compte tenu de la revalorisation des bases, de l'augmentation modérée de l'inflation, des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront rester constants.

Le programme 2021 d'investissement se fera si possible sans nécessiter la réalisation d'emprunt. Dans le cas contraire, le recours à l'emprunt sera limité. Ceci afin de conserver une marge d'emprunt disponible pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, télégestion des chaufferies, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'un terrain de football synthétique et rénovation d'un terrain naturel, travaux de fermeture du sous-sol du bâtiment du centre social intergénération, création des jardins familiaux, création d'une nouvelle salle des sports.

Après avoir procédé au Débat d'Orientations Budgétaires 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires, le résultat du vote est le suivant :

- 29 voix pour,
- 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE).

FINANCES – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE – EXERCICE

2020 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés.

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

✓ 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune,

✓ 15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,

✓ 30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,

✓ 25 % du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2020, 688 communes ont été éligibles. Notre Ville se situe au 76ème rang. De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de 2 619 728,00 € (2 550 004,00 € en 2019).

L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

Evolution du montant de la DSU perçu par Longuenesse :

	2016	2017	2018	2019	2020
DSU perçue	2 262 500 €	2 400 454 €	2 483 053 €	2 550 004 €	2 619 728 €

PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT

ETUDE DE GÉOLOCALISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	75 337,11 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE GABRIELLE COLETTE	25 215,06 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE PAUL MAMETZ	20 080,80 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX AVENUE ST QUENTIN	3 345,36 €
ACQUISITION LUMINAIRES POUR LA ROUTE DE BLENDÉCQUES	6 974,21 €
RADAR VITESSE AVEC TREPIED POUR LA POLICE MUNICIPALE	5 181,60 €
FOURNITURE LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN PRATICABLE DE COMPETITION DE GYMNASTIQUE A RESSORT	40 317,36 €
RÉALISATION DE JARDINS FAMILIAUX	172 131,42 €
CRÉATION TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE	1 500 943,14 €
DESAMIANTEGE ET DEMOLITION DES BATIMENTS DE L'ECOLE JAURES	117 600,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BLUM	5 542,28 €
ETUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION OU L'EXTENSION D'UNE SALLE DE SPORTS	4 200,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CONSTRUCTION TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE	14 483,49 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	6 256,80 €
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX	25 775,49 €
INTERVENTIONS SUR CANDÉLABRES	17 835,64 €
VÉHICULE PEUGEOT BOXER POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	20 575,57 €
TABLEAU BLANC INTERACTIF POUR LES ÉCOLES SAND ET BLUM	11 372,40 €
AUTOMATE POUR PRÊT ET RETOUR DE LIVRES À LA MÉDIATHÈQUE	11 958,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE TRX RÉHABILITATION ET AMÉNAG DU DOMAINE DE LA TOUR EN MÉDIATHÈQUE	4 501,33 €
RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE LA TOUR EN UNE MÉDIATHÈQUE - MARCHÉ DE TRAVAUX	162 926,23 €

POLITIQUE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Subventions versées en 2020 : 878 804,82 € (864 670,56 € en 2019)

- x Subvention au CCAS (50 000 €),
- x Subventions exceptionnelles (14 568 €) dont 10 000 € pour un Projet du Centre Social Intergénérationnel en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- x Subventions aux associations pour l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, l'animation, la famille, l'action économique, les interventions sociales... (804 436,82 €),
- x Subvention pour actions politiques de la ville :
 - * action « nos quartiers d'été » : 6 000,00 €
 - * action au fil de l'eau : 3 800,00 €

Quelques données	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'associations subventionnées (y compris les coopératives scolaires)	90	93	92	92	86

Longuenesse accompagne les associations à travers les subventions annuelles, mais également par la mise à disposition de locaux, de matériel, d'équipement, ou d'installations sportives.

La médaille de la Ville :

La Ville a créé depuis 2011 la médaille d'honneur de la Ville afin de récompenser les bénévoles des associations pour le temps consacré aux autres dans le cadre de la vie associative. Chaque année, une dizaine de récipiendaires sont récompensés pour leur bénévolat.

Terrain synthétique :

Le nombre croissant de licenciés depuis plusieurs saisons et de la création de deux équipes féminines au sein de la JSL Football ont conduit la Ville à créer un terrain synthétique et rénover un terrain en pelouse naturelle afin d'offrir des créneaux supplémentaires. Les utilisateurs(trices) pourront ainsi jouer les compétitions et s'entraîner dans des conditions optimales.

Ce terrain a pour vocation d'accueillir :

- l'association « Jeunesse Sportive de Longuenesse Football » (449 adhérents),
- les accueils de loisirs organisés par la commune les mercredis et pendant les vacances scolaires (40 enfants) et pendant le mois d'août (100 enfants),
- l'Institut Médico-Educatif de Longuenesse (143 élèves),
- les élèves et la section sportive de football de la cité Blaise Pascal (1 832 élèves).

SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

En faveur des personnes âgées :

Goûter en avril	annulé
Voyage en juin	annulé
Semaine bleue – repas en Octobre	annulé
Colis en décembre	52 197,965 €
Salle Mailland	Service de repas du lundi au vendredi 977 repas servis en 2020 Adhérents : environ 8 personnes
Portage de repas à domicile (CCAS)	Service de repas tous les jours 10 219 repas servis en 2020 Adhérents : environ 57 personnes
Registre des personnes isolées	162 personnes sont inscrites à ce jour
Aides légales	Aide personnalisée d'autonomie (85 dossiers et 10 renouvellements) Aide ménagère (2 dossiers) Aide sociale à l'hébergement (15 dossiers) Les obligations alimentaires (49 dossiers)
Aide sociale (budget du C.C.A.S.)	Chèques multiservices : 70 220 € en 2020 pour 1 112 dossiers Participation aux restaurants du cœur
Aides	Secours exceptionnels (1 dossier) Frais funéraires (1 dossier)
Insertion	Revenu de solidarité active (RSA) 200 personnes sont accompagnées par 3 agents du CCAS mis à disposition du CIAS pour cette mission (à hauteur d'1,3 ETP)
Classes de découverte, de neige et vertes	Justificatifs à fournir et aides liées au quotient familial. L'aide est déduite directement du coût du séjour réclamé aux familles (1 300 € pour 8 familles)
Places de cirque	Don de places de cirque aux bénéficiaires des chèques d'accompagnement personnalisé, du RSA, de l'allocation 16/25 ans et aux diverses associations de la commune (annulé)

Jardins familiaux :

Les jardins familiaux sont composées de 30 parcelles d'une surface de 100 m ou 120 m² et d'un petit abri. Un espace commun proposera des toilettes, un point d'eau, des tables de pique-nique et quelques arbres fruitiers. Un parking de 11 places sera mis à disposition des usagers. Ils seront gérés par une association dont l'adhésion fera l'objet d'une cotisation dans le cadre d'une création d'association de colocataires.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Nombre de classes	2019/2020 : 15 maternelles - 30 élémentaires - 2 ULIS
Nombre d'élèves	874 élèves à la rentrée 2019/2020 dont 203 extérieurs et 23 en CLIS
Piscine	Prise en charge des frais d'entrées, d'enseignement M.N.S. et transport par la CAPSO Convention pour le transport
Cérémonies de Noël	Cirque 2019 pour les écoles maternelles et élémentaires : 7 343,80 € plus 554,40 € pour le transport – 2020 : annulé Passage du père Noël avec distribution de friandises et de coquilles 2020 : 5 402,15 €
Passage en 6ème	Livres de prix et dictionnaires à tous les élèves : 7 967,84 €
Divers	Subventions pour les projets éducatifs et les voyages de fin d'année pour les CM2 et subvention à l'USEP : 10 209,30 € Distribution de fruits dans toutes les écoles 2019/2020 : 3 956,03 € (dépenses)
Garderies	5 garderies : Centre, Pasteur, Blum, Sand, Verlaine 2 agents par garderie (titulaires ou contrats) Effectif : 346 inscriptions à la rentrée 2019/2020 Recettes : 15 171 € Coût : 80 861,21 €
Études surveillées	fonctionne à l'école du Centre : 21 inscrits 2019/2020 : 2 239,80 € (coût : 2 658,46 €)

Les actions du Conseil Municipal des Jeunes :

- Villages et Marais propres (mars 2019 – 2020 : annulé)
- exposition sur l'action de la SPA et collecte au bénéfice de la SPA (septembre 2019),
- brocante au bénéfice du Téléthon (2019 – 2020 : annulée et reportée en mai 2021),
- vente de boules de Noël au bénéfice du Téléthon et décoration de l'arbre en l'honneur du Lieutenant Colonel Beltram.

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES
ALSH Salamandre

	Nombre d'enfants accueillis		
	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Total
Périscolaire	465	362	827
Mercredis matins	11	39	50
Mercredis après midis	54	104	158
Journée	112	261	373
2ème semaine des vacances de Noël (2019/2020)	18	38	56
Vacances d'hiver	127	207	334
Vacances de printemps	Fermé	Fermé	
Vacances de Toussaint	22	69	91
Vacances de Noël (2020)	16	121	137

ALSH Pasteur

	Nombre d'enfants accueillis		
	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Total
Mercredis matins	9	60	69
Mercredis après midis	18	10	28
Journée	90	356	446
2ème semaine des vacances de Noël (2019/2020)	17	18	35
Vacances d'hiver	145	195	340
Vacances de printemps	Fermé	Fermé	
Vacances de Toussaint	52	142	194
Vacances de Noël (2020)	62	64	126

ALSH août

Nombre d'enfants accueillis		
Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Total
80	200	280

Colonie hiver

Nombre d'enfants accueillis
Plus de 7 ans
34

Colonie juillet

annulée en raison de la crise sanitaire

Consultation de nourrissons Mise à disposition des locaux dans les quartiers La Valeur, Maillebois et Salamandre puis au Pôle Petite Enfance
Spectacle de Noël, goûter et jouets. Goûter annulé en 2020.
Distribution des cadeaux en Mairie

Bourse aux étudiants (CCAS) Année scolaire 2019/2020 : 82 dossiers pour 25 104,03 €

Allocations 16-25 ans (CCAS) 14 allocations à 110 euros par le C.C.A.S. soit 1 540,00 €

Semaine du Sport : annulé

Action Politique de la Ville Salamandre – Samedi Footons Ensemble : annulée et reportée sur 2021

Activités récréatives : annulées

Chasse à l'œuf : annulée

Fête du jeu : le Samedi 28 août 2020 : annulée

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

De Janvier 2020 à Juin 2020 l'organisation du CLAS était la suivante :

Lundi	Devoirs pour les CP et CE1 Jeux ludo éducatifs pour les CE2 CM1 et CM2
Mardi	Multi activités
Jeudi	Jeux Ludo éducatifs pour les CP CE1 Devoirs pour les CE2 CM1 CM2
Vendredi	Atelier découverte culturelle, sportive, scientifique et artistique

Soit :

- 1 soir de devoirs avec encadrante par semaine,
- 1 soir de jeux ludo éducatifs par semaine,
- 1 soir de découverte culturelle, artistique, sportive, scientifique,
- 1 soir de jeux divers.

Sur la base du volontariat, l'enfant avait la possibilité de faire ses devoirs chaque soir sans présence continue d'une accompagnatrice. L'équipe d'animation était composée de Marie MÉTIVIER, Claire PLUCHART et Laurie LEGRAND.

De Septembre 2020 à Décembre 2020 :

Le CLAS a été réorganisé. En effet, les familles ont indiqué à l'équipe d'animation qu'un soir de devoir par semaine avec encadrante était insuffisant.

Dès lors, après concertation, il a été décidé que les devoirs auraient lieu, pour tous, chaque lundi et jeudi et que le mardi serait consacré à la mise en place d'ateliers plus spécifiques (ateliers sportifs, culturels, artistiques, goûter débat, jeux coopératif), et le vendredi à la mise en place des jeux ludo éducatifs.

Pour l'année civile 2020, nous avons accueilli :

Janvier	=	148 participants sur 16 séances
Février	=	60 participants sur 8 séances
Mars	=	69 participants sur 8 séances
Avril	=	Fermeture cause crise sanitaire
Mai	=	Fermeture cause crise sanitaire
Juin	=	30 participants sur 6 séances
Septembre	=	235 participants sur 17 séances
Octobre	=	156 participants sur 10 séances
Novembre	=	88 participants sur 17 séances
Décembre	=	66 participants sur 11 séances

Soit un total de 852 participants pour 93 séances

Plan Mercredi :

Le plan mercredi est mis en place depuis le mois de Novembre 2019.

Il repose sur l'engagement de la commune à mettre en place des activités éducatives de qualité le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs. Pour cela un projet éducatif territorial et une « charte qualité Plan Mercredi » encadre cette mise en place.

La charte qualité plan mercredi vise à organiser l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ainsi qu'avec les temps périscolaires des autres jours de la semaine,
- assurer l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap,
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
- proposer des activités riches et variées intégrant des sorties éducatives dans la perspective d'une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi,...).

Les différentes thématiques étaient :

- Les petits écolos,
- Bouge ton corps,
- Ilot Percus et Artboré'Sens.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE

Activités à Média'Tour

Bibliothèque : 1 222 adhésions individuelles : 867 Longuenessois et 385 extérieurs
Enfants Longuenessois : 344
Enfants extérieurs : 142
Adultes Longuenessois : 493
Adultes extérieurs : 243
18 235 livres empruntés dont 9 208 pour les livres adultes 8 682 livres pour la jeunesse et 291 périodiques adultes et 54 périodiques pour la jeunesse
Livres achetés en 2020 : 1 433 livres dont 799 livres adultes et 634 livres pour la jeunesse

Ludothèque : 303 inscriptions
Nombre de jeux : 256 jeux à louer (+ dinette, playmobil, jeux de construction pour le jeu sur place)
150 nouvelles acquisitions

Centre d'activités St Quentin

Associations locales : Accueil Audomarois, Club d'Echecs et de Scrabble

Projet de Réussite Éducative Arques/Longuenesse/Saint-Omer

Le P.R.E. s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans et leurs parents, nécessitant un coup de pouce, résidant dans les quartiers politique de la Ville Saint-Exupéry/L. Blum, Quai du commerce/Saint sépulcre ou dont les enfants sont scolarisés dans les établissements suivants :

- Arques : école Camus – REP (Réseau d'éducation prioritaire) +,
- Longuenesse : écoles Sand – REP+, Blum – REP+, Blériot – REP+, Verlaine,
- Saint-Omer : écoles Jules Ferry – REP+, Paul Bert – REP+, Charles Perrault, Michelet – REP+,
Montaigne – REP+, Prévert – REP+, Condorcet (quartier de veille), Collège de la Morinie - REP +.

La démarche du P.R.E. est globale, prenant en compte l'enfant dans son environnement.

L'Equipe Pluridisciplinaire Restreinte se réunit de façon mensuelle. Composée d'un représentant de la C.A.F (Caisse d'allocations familiales), de la M.D.S (Maison du Département solidarité), des C.C.A.S. des trois communes, des centres sociaux, de l'Education Nationale par le biais du coordonnateur de la REP+, du R.A.S.E.D (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté), de la psychologue scolaire et d'une assistante sociale du DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education nationale) du Pas-de-Calais- Service Social en Faveur des Elèves, de l'A.A.D.C.M.O (Association d'aide à domicile des Caps et Marais d'Opale), de la psychologue et l'équipe du PRE, elle est consultée pour chaque demande d'entrée.

Cela permet une réponse individualisée mais aussi un suivi individuel auquel s'ajoute des actions personnalisées selon les besoins de l'enfant et de sa famille.

L'équipe du P.R.E. est composée de 3,1 ETP : 1 ETP référent famille, 2 temps partiels (0.80 ETP) coordonnatrice et référent famille et 0,5 ETP secrétariat.

L'équipe occupe gracieusement le local du Septuor dans le quartier du Fort-Maillebois dans le cadre de l'exonération de taxe sur le foncier bâti consenti à Pas-de-Calais Habitat par la Commune de Longuenesse.

En cette année particulière, l'équipe du PRE a su faire preuve d'adaptation et a été force de propositions afin de pérenniser l'accompagnement dans les meilleures conditions. Il en est pour preuve la mise en place de protocoles d'accueil spécialisés pour chacune des actions proposées.

Les locaux étant partagés, une réflexion a été menée afin d'éviter le brassage de la population.

LES ACTIONS 2020

Remédiation aux troubles du langage – Groupe de stimulation langagière :

Cette action est habituellement établie en année scolaire soit de septembre à juin mais du fait de la pandémie de la COVID-19, elle s'est terminée en mars lors du premier confinement. Le PRE a tout de même offert un livre récompense (comme chaque année), aux enfants qui ont participé à l'action.

C'est une action de prévention réunissant un binôme enseignant-orthophoniste ou enseignant/Maitre E (enseignante spécialisée du RASED).

Il s'agit de travailler sur les difficultés langagières, autour d'albums et de supports, à raison de 20 minutes par semaine, pour un groupe de 5-6 enfants.

52 enfants (entre janvier et juin) de petites et moyennes sections ont participé à l'atelier de stimulation langagière dans les écoles L. Blum, L. Blériot, G. Sand (Longuenesse), A. Camus (Arques), Montaigne (Saint-Omer).

L'atelier ne peut fonctionner à son plein régime du fait de l'absence d'orthophoniste.

L'axe parentalité a également été travaillé avec une implication forte des parents.

Dans le cadre des actions collectives comme dans le cadre des accompagnements individuels, le PRE finance l'intervention d'une psychologue de l'EDPEF à raison d'une fois par semaine pour les enfants ou parents qui peuvent avoir besoin d'un suivi.

Soutien à la parentalité :

Il s'agit de l'accompagnement des parents dans la mise en place du parcours PRE de leur(s) enfant(s), par les référentes familles.

Le but de chaque suivi est de déterminer des objectifs d'action pour répondre au mieux à la ou les problématique(s) rencontrée(s).

20 enfants, 17 parents ont rencontré la psychologue : guidance parentale, phobie scolaire, mal être, travail du deuil, gestion des émotions.

En complément du soutien à la parentalité proposé, il est possible que l'équipe oriente la famille vers le thérapeute en systémie afin d'obtenir des axes de travail complémentaires ou parfois afin de débloquer des situations.

Les professionnels du PRE bénéficient également de ce professionnel sous la forme de supervision afin d'évoquer des situations d'accompagnement complexes.

Supervision :

La supervision permet d'analyser les pratiques professionnelles et d'avoir un soutien selon la situation rencontrée.

En 2020, l'équipe du PRE a souhaité approfondir d'avantage la formation à la systémie en ajoutant un cycle 2 nommé : « **Renforcement aux entretiens familiaux systémiques** ». Les temps de rencontres ont eu lieu sur 4 jours.

Présence cycle 1 : 7 professionnels

Présence cycle 2 : 6 professionnels.

Suite à cette sensibilisation, l'équipe a souhaité développer l'accompagnement proposé aux familles les plus en difficultés en faisant certains entretiens avec un thérapeute systémique. En effet, cette approche a permis d'étayer les accompagnements et d'utiliser la systémie comme tiers médiateur.

Cette année 2020, 4 familles ont pu participer à ces entretiens.

De l'individuel vers le collectif

Des actions collectives ont pu être proposées aux parents et enfants et ce, de façon adaptée afin de répondre aux exigences sanitaires. Pour les activités en extérieur, le port du masque et la désinfection des mains ont eu lieu lors de la montée dans le bus (aller et retour). En ce qui concerne les actions au sein du PRE, les gestes barrières, la distanciation ont été scrupuleusement respectés. Le PRE a, par ailleurs, fourni des masques aux parents et aux enfants durant les ateliers.

« Apprendre à apprendre pour les enfants » Girafon : 2 enfants concernés

En cette année particulière, l'organisation de l'atelier s'est adaptée en se déroulant sur une matinée et a accueilli 2 enfants. 5 places étaient proposées mais les parents n'ont pas osé y faire participer leurs enfants. Les enfants présents ont pu faire le point sur leur propre profil d'apprentissage (visuel, auditif, kinesthésique...) dans le but de développer des techniques individuelles d'apprentissage. Ces outils sont très importants pour chaque enfant et le sont d'avantage pour ceux présentant des fragilités ou des difficultés scolaires.

« Apprendre à apprendre pour les parents » Girafon : 2 mères concernées

L'objectif de cet atelier est de donner aux parents, des outils et pistes pour faciliter l'accompagnement des enfants au niveau scolaire. L'atelier prend en compte les difficultés pouvant être rencontrées par les parents (non lecteur, ne sachant pas compter, pas de lien avec l'école pour X raisons...) afin qu'ils puissent suivre la scolarité de leur(s) enfant(s) et s'y intéresser.

« Rendre son enfant autonome » Girafon : 5 mères concernées

Qu'est-ce que l'autonomie ? Quels sont les attentes sociétales à ce propos ? A partir de quels moments je freine l'autonomie de mon enfant. C'est accompagné d'un cahier d'écologiste que l'atelier a commencé pour les mères concernées.

Sur 5 séances individuelles, elles ont pu travailler autour de la définition du mot « autonomie », commencer à analyser leur comportement, puis les freins/ les moteurs, la motivation/l'intérêt de travailler un tel sujet. La communication comme tiers médiateur de l'échange, mais aussi les émotions en soi, chez l'enfant, pour accompagner son processus de confiance en lui et ainsi augmenter son autonomie...

Cet atelier a été porteur de réflexion de développement de changement d'attitude à la maison.

En lien avec cet atelier, nous avons proposé aux parents et enfants accompagnés un outil complémentaire mais en famille, cette fois.

Jeu sur l'autonomie « je crée, je joue en famille » Girafon 3 mères, 9 enfants.

Création d'un jeu de société à visée éducative avec les 3 familles, autour de la notion "l'autonomie de l'enfant".

Ensemble, ils ont créé (par famille) des cartes actions sur les difficultés en lien avec :

- le manque d'autonomie rencontré (se laver les dents, faire sans crier (enfants)/faire à la place (va plus vite),
- la peur du danger donc pas le droit de faire (parents).

Ce fut un moment très inspiré. Ensemble, ils ont pu trouver des idées pour les cartes actions « temps familles », pour partager en famille.

Ce temps de construction commun, permet aux référentes de reprendre avec les différents membres de la famille les points à travailler afin de les ajuster au mieux. Les objectifs sont adaptés et évolutifs pour que les petites victoires du quotidien soient transformées en grande réussite familiale.

« Rivalités Frères/sœurs » Girafon : 4 mères

Les rivalités entre frères et sœurs sont très fréquentes dans les familles. Cela fait plusieurs années que la demande est forte autour de cette thématique. Cette année, 4 mères en ont bénéficié.

L'atelier évoque à partir de situations vécues, l'importance de l'identification de la place et du rôle de chacun dans une famille, le fonctionnement de la famille et la place de l'écoute et de la communication non violente.

« Colonie PRE 2020 au Val Joly » : 11 enfants

La colonie du PRE a pu avoir lieu lors des vacances de la Toussaint soit du 19 au 26 octobre 2020 au Val Joly.

Le projet a été préparé avec des objectifs précis comme l'hygiène, l'autonomie et les émotions. La colonie a permis à 11 enfants de développer ces savoirs « hors de la maison » à travers la mise en place d'activités ludiques à visée pédagogique.

Ainsi l'accompagnement des animateurs a fait évoluer le degré d'autonomie de nombreux enfants lors de cette semaine.

Le lieu a été choisi afin de pouvoir travailler la séparation, l'éloignement entre parents et enfants. De plus, la proximité géographique a permis de faire un travail avec les parents par le biais d'une visite d'une journée. Les parents ont pu partager un temps d'activité avec leurs enfants et un repas.

Le travail d'autonomie avait déjà porté ses fruits et certains parents étaient surpris de découvrir que leur enfant était en capacité de faire autant de choses (lavage des cheveux, brossage des dents, nouer ses lacets....).

« Atelier informatique dans le cadre de la fracture numérique » : 4 mères

Cet atelier a été mis en place suite à la subvention Covid-19 accordé par l'Etat dans le cadre de la fracture numérique. La CAF est venue en renfort en fin d'année pour proposer une dotation en pack informatique.

Des besoins en connaissances informatiques ont été recensés. Le PRE a lancé une initiation autour de : comment allumer un ordinateur, connaître les notions de base tels que : tour, souris, imprimante, scanner, mail ...

A cela, s'est ajouté une mise en pratique et des essais concrets et concluants.

A ce jour, plusieurs personnes souhaitent y participer.

Pour rester dans le propos de « l'après confinement », le PRE a créé le projet de prévention autour de la COVID-19 avec le service politique de la Ville de la Capso en appui.

Ce projet a été réfléchi, conçu et crée par l'équipe.

Il a eu lieu au sein de l'école Leon Blum où environ 80 enfants et 15 parents ont pu être sensibilisés avec des affiches, des vidéos, coloriage et activité pratique.

Pour certains groupes, un retour d'expérience a eu lieu, afin de valider les apprentissages et nourrir l'objectif de transmission à leurs sphères personnelles (amicale ou familiale).

Pour l'axe culturel, artistique et ludique, il a également été proposé :

« L'atelier CLEA » : 3 mères et 6 enfants

L'atelier n'a pu avoir lieu qu'une fois avant le confinement. Malgré les efforts de l'artiste, nommée Waï Waï et de l'équipe afin de garder tout le monde en visioconférence ou via la page « facebook » du PRE créée spécialement pour cette période... L'atelier n'a pas pu être maintenu.

Pour terminer :

« Dennlys Parc » Pères : 9, Mères : 16, Enfants : 34

Cette journée a été organisée afin de permettre aux familles dans leur intégralité de participer à une sortie familiale dans un lieu qui répond à une demande collective.

Ce temps familial mis en place une fois dans l'année favorise la dynamique collective du P.R.E. et développe les liens de partage et de découverte entre les familles.

Ce temps fort permet aux familles et aux référents familles du P.R.E. de se retrouver dans un autre cadre mais aussi d'observer les différentes dynamiques familles : fonctionnement, difficultés mais aussi potentialité.

Ceci peut représenter un réel avantage dans l'accompagnement proposé. Il permet, en effet, d'approfondir les objectifs à travailler.

Cette expérience permet aux professionnels de tisser des liens autre que les rendez-vous cadrés au sein du PRE et permet de reprendre certains faits pour plus de légèreté quand cela est nécessaire lors du suivi.

Le PRE EN CHIFFRES

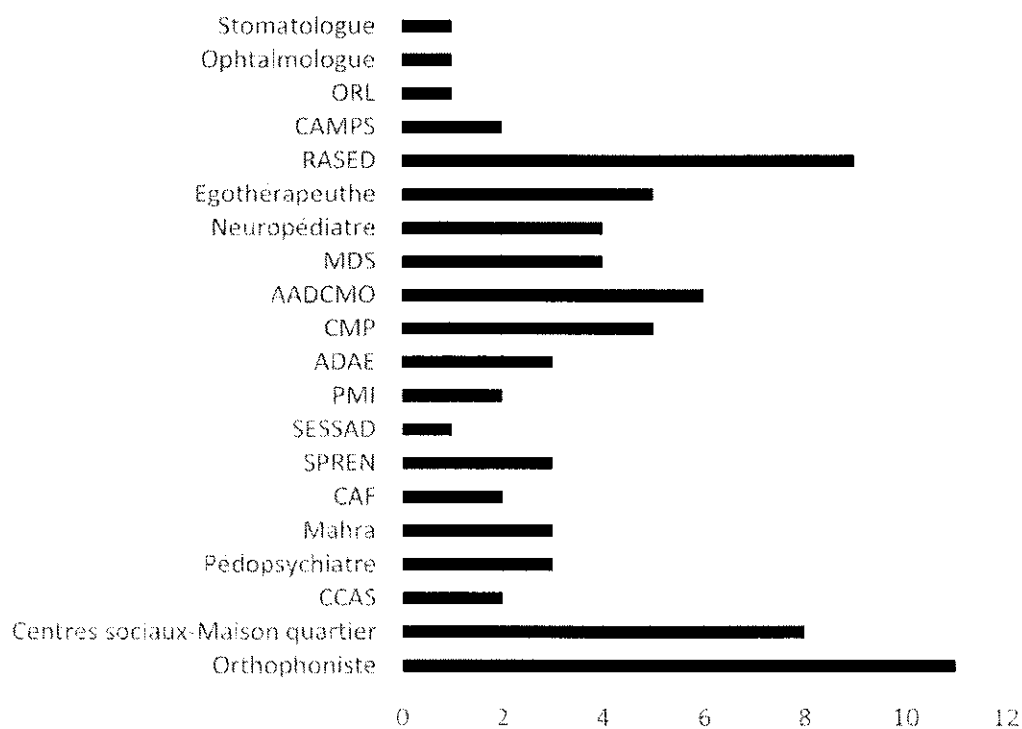
Nombre de suivis individuels en 2020

	GARCONS	FILLES	TOTAL
0-5 ans	4	4	8
6-15 ans	87	39	126
TOTAL	91	43	134

Nombre de suivis individuels par commune	
	Nombre
Longuenesse	65
Saint-Omer	57
Arques	7
Autres	5
Total	134

Orientation des enfants vers le PRE en 2020	
	Nombre
Auto saisine	48
Par l'Education Nationale	64
Par d'autres partenaires	22
Total	134

Suivis en cours à la mise en place du PRE - 76



Orientation du PRE vers les partenaires

Participation par action

ACTION	PARTICIPATION
Groupes de stimulation langagière	Janvier-juin 2021 : 52 enfants Septembre-décembre 2020 : 60 enfants
Suivis psychologiques	40 parents ou enfants
Thérapie familiale	4 familles
Colonie	11 enfants de 6-11 ans
Atelier « Apprendre à apprendre enfant »	2 enfants
Atelier « apprendre à apprendre parent »	2 mères
Atelier « je crée, je joue en famille »	3 mères et 9 enfants
Atelier « rivalités frères/sœurs »	4 mère
Atelier « rendre son enfant autonome »	5 mères
Atelier informatique	4 mères
Atelier CLEA	6 enfants et 3 mères
Prévention COVID19	80 enfants
Sorties	Dennlys parc : 34 enfants et 25 parents

À l'unanimité moins quatre oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE), prend acte de la présentation du bilan des actions relatives au développement social urbain.

POLITIQUE DE L'HABITAT – ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DES JEUNES PRIMO-ACCÉDANTS – RECONDUCTION ET ÉVOLUTION DE L'AIDE AUX PRIMO-ACCÉDANTS 2021 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 520 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale.

Cette aide a évolué en 2019 pour notamment répondre à l'appel à projet du Conseil Régional des Hauts-de-France permettant l'octroi d'une aide supplémentaire de 6 000 € pour l'acquisition et l'amélioration durable des logements. Ce dispositif régional a été prolongé d'une année supplémentaire et se terminera le 31 décembre 2021.

25 communes ont décidé de s'associer à cette action permettant à 53 ménages (au 15 octobre 2020) de bénéficier du dispositif.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme local de l'habitat dont les travaux devraient démarrer au premier semestre 2021, il est envisagé de revoir le règlement de cette mesure afin de l'adapter aux besoins du territoire et de sa population.

En attendant, le conseil communautaire de la CAPSO a décidé de reconduire cette aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour l'année 2021 en conservant les critères de 2019-2020, à savoir :

- ne jamais avoir été propriétaire,
- être âgé de 30 ans au maximum,
- acheter un bien achevé avant 1948,
- réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum,
- acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €.

Et de maintenir l'enveloppe financière de 200 000 € par an (soit 50 dossiers).

Les acquéreurs pourront bénéficier de cette aide uniquement pour un achat sur une commune contribuant à l'aide pour un montant compris entre 2 000 € et 4 000 €.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide,

- de fixer le montant de la subvention à 4 000,00 € par logement,
- de valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2021.

INTERCOMMUNALITÉ – PACTE DE GOUVERNANCE 2020-2026 ENTRE LA CAPSO ET SES COMMUNES MEMBRES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales) prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), par délibération du 22 octobre 2020, a pris acte de l'élaboration de ce document, étant précisé que celui-ci doit être adopté dans les 9 mois du renouvellement des conseils municipaux, après avis simple des conseils municipaux des communes membres.

Le pacte de gouvernance affirme les valeurs fondatrices et partagées de l'agglomération qui touchent au respect des identités communales. A ce titre, il place la solidarité, la proximité et l'équité au cœur de la coopération intercommunale et précise l'ambition collective pour le développement du territoire.

Le pacte définit, par ailleurs, les modalités de la gouvernance et le rôle de chacune des instances décisionnelles afin de garantir la bonne articulation et la complémentarité entre la CAPSO et les communes et préserver l'efficacité de la prise de décision.

Les orientations en matière de mutualisation sont également présentées dans ce document.

Plus globalement, le pacte de gouvernance traduit la volonté pour la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer de porter des projets structurants et de dispenser des services de proximité au bénéfice des habitants du territoire. Cette ambition, qui est aussi un levier de rayonnement et d'attractivité, implique un mode de gouvernance de l'agglomération, dont la relation aux communes et entre les élu-e-s est la clé de voûte. Le pacte de gouvernance rappelle que les communes, en tant que premiers maillons de l'échelon territorial et interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien, sont les moteurs du développement intercommunal et qu'il convient de s'appuyer sur elles pour mener le projet de territoire, car elles en conditionnent la réussite.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance de la CAPSO et ses communes membres.

À l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre la CAPSO et les communes membres.

PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AGENT(E) CHARGÉ(E) DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU SECRÉTARIAT AU SEIN DU PÔLE TECHNIQUE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la volonté des élus de formaliser leur engagement dans une politique de développement durable,

Considérant la charge de travail au sein du secrétariat des services techniques,

Il est nécessaire de recruter un fonctionnaire qui occupera les fonctions d'agent(e) chargé(e) des missions liées au développement durable et du secrétariat au sein du pôle technique à raison de 35 heures par semaine (50% par la partie développement durable et 50% pour le secrétariat du pôle technique)

Cet emploi pourrait être pourvu à compter du 1er juin 2021 par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative (Cadre d'emplois des adjoints administratifs) aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe.

À l'unanimité, le conseil municipale décide :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AGENT(E) CHARGÉ(E) DE L'URBANISME :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la charge de travail au sein du service urbanisme et administration des services techniques nécessite la présence de deux agents,

Considérant qu'un agent contractuel exerce depuis plusieurs mois des fonctions au sein de ce service, il est nécessaire de recruter un fonctionnaire qui occupera les fonctions d'agent(e) chargé(e) de l'urbanisme et du secrétariat des services techniques à raison de 17 heures 30 par semaine,

Cet emploi pourrait être pourvu à compter du 1er juin 2021 par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative (Cadre d'emplois des adjoints administratifs) aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

FINANCES – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA COUR DE RÉCRÉATION DU GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIEET (FONDS D'INTERVENTION SUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET TERRITORIAUX) AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il s'est avéré nécessaire de procéder à l'abattage de plusieurs arbres dans la cour de récréation du groupe scolaire George Sand.

La Commune a dans ce cadre souhaité définir un projet d'aménagement paysager avec l'appui technique du parc naturel régional.

Pour cette opération, la Ville peut solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques et Territoriaux). Ce fonds a pour objectif de soutenir, entre autres, les projets écologiques et de rénovation des bâtiments. En contrepartie, la commune s'engage à entretenir, gérer et garantir le bon développement de ces réalisations. Un courrier a été transmis au Président du Conseil Départemental en date du 12 février 2021 afin de solliciter ce fonds FIEET et l'autorisation de commencement des travaux.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention de fonds FIEET pour cette opération auprès du Conseil Départemental,
- et à signer tout pièce se référant à cette demande.

URBANISME – VENTE DE LA PARCELLE N° AL 398 À LA SCI GABAY :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020-114 du 14 décembre 2020, le conseil municipal a entériné la désaffectation et le déclassement d'une parcelle relevant du domaine public communal, demande émanant de la SCI Gabay qui a exprimé le désir d'acquérir cette parcelle.

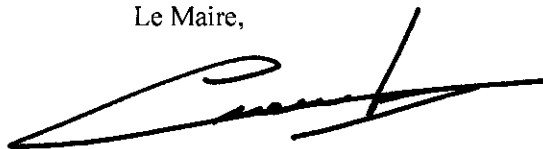
Il convient donc désormais d'aliéner ledit terrain cadastré n° AL 398 d'une contenance totale de 527 m² après arpentage au profit de la SCI Gabay, tout en vous informant que l'évaluation du service des domaines en date du 5 novembre 2020 est de 25 € le m² auxquels s'ajoutent les frais inhérents à l'arpentage d'un montant de 1 186,44 €.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- se prononce favorablement sur la cession de 527 m² de la parcelle n° AL 398 au prix de 14 361,44 € (frais d'arpentage inclus),
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à établir,
- décide que les frais d'acte notarié et tous autres frais éventuels seront à la charge de l'acquéreur.

La séance est levée à 12 h 35

Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian COUPEZ', written over a horizontal line.

Christian COUPEZ

Affichage le 19/03/2021

